

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)agissant en qualité de père/mère/tuteur
autorise mon enfantà participer à l'activité de Maquillage et à être
maquillé sur le visage.

Le « maquillage » s'efface au moyen d'un démaquillant gras (huile ou crème).

Le maquillage utilisé est conforme et homologuée aux normes cosmétiques
européennes

J'autorise mon enfant à être « maquillé » : oui / non

Allergie aux produits de maquillage : oui / non

Si oui lesquels

.....